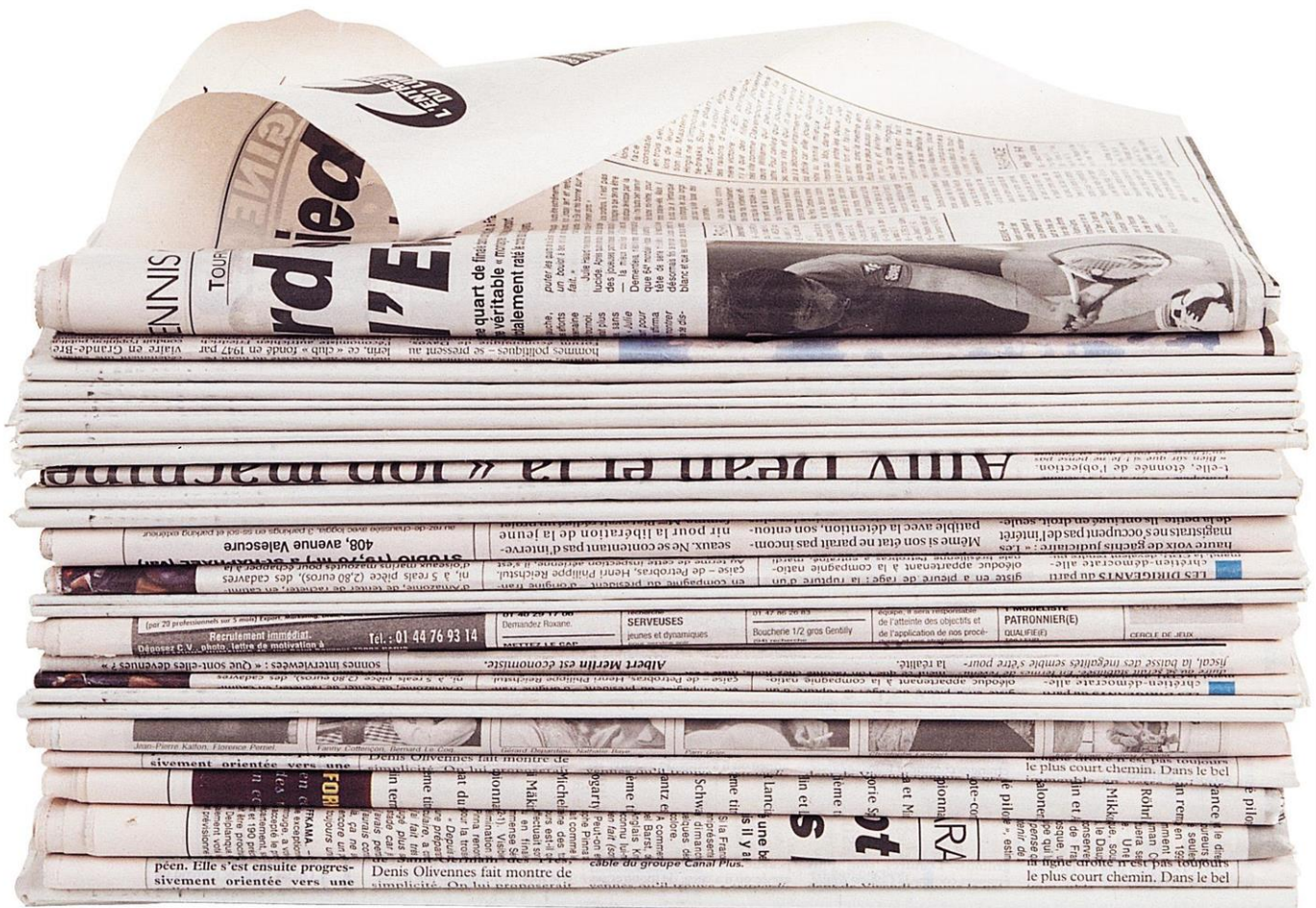


REVUE DE PRESSE



28 MARS 2017

> 10 AVRIL 2017



Master classe batterie à la Filoche



Alexis Seretuik, batteur émérite était invité à la Filoche dans le cadre d'un masterclass pour partager sa riche expérience autour de son instrument favori.

Il a détaillé longuement ses méthodes de travail sur le tempo, le groove, la fluidité et la musicalité.

Il a également abordé les exigences du son demandées aux batteurs et donné des outils concrets et efficaces pour affronter cette passion à 100 %.



COMMUNES

CCMM

Au menu du conseil

Le conseil municipal approuve le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur de la commune, visé et certifié conforme par l'observateur.

Le conseil ayant nommé Pascal Durand président de séance (débat sur le compte administratif), approuve l'arrêté des comptes de l'exercice budgétaire 2016, (la capacité d'autofinancement est largement positive avec un montant de 237 € par habitant, contre 95 €, la moyenne départementale, régionale, 155 € et nationale 151 €).

Le conseil approuve et affecte le résultat de fonctionnement 2016 du budget principal arrêté à 1.651.266,39 € en couverture du besoin de financement pour un montant de 570.932,71 € au compte 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé", le solde soit 1.080.333,68 € sera reporté en recettes de la section de fonctionnement au compte 002.

Le conseil adhère et donne son accord à la CCMM au syndicat mixte des transports suburbains. Il approuve la modification des statuts (4 personnes se sont abstenues et une voix contre) ; donne son accord sur l'acquisition de la parcelle AC 434 de la rue de Mirecourt.

Reconduction des TAP

En soutien aux réfugiés de Calais



700 doll's envoie du son sur scène.

L'association caritative Le Versolid'air de Chaligny a organisé sa Solid'air Fest n°15. Un succès avec plus de 200 entrées enregistrées salle Dominioni.

Le but de l'association Versolid'air est, cette année, de soutenir l'association Arelia qui vient en aide aux réfugiés de Calais, principalement des jeunes adultes, accueillis à l'INRS de Neuves-Maisons, transformée, depuis plusieurs mois, en structure d'accueil pour les migrants.

Neuf groupes sont venus quasi bénévolement pour soutenir la cause. Plus de 200 entrées ont été enregistrées salle Dominioni. Les personnes aidées ont pu participer aux deux soirées (27 migrants et trois accompagnateurs par soirée). Un vrai succès qui a fait chaud au cœur.

Les bénéfices seront prochainement reversés à l'association Arelia. Le Versolid'air offrira également un DVD souvenir contenant des photos et vidéos du week-end à tous les migrants et organisateurs. Une fête est prévue pour leur départ fin mars-début avril.

Comme chaque année, l'association Olavach', association de techniciens, a apporté son concours, ainsi que la CCMM et la municipalité de Chaligny. Les groupes musicaux (une soirée dans le style rock-punk

et une soirée ska et chansons) et les distros/tables de presse (CCAN, centre culturel autogéré nancéien), Casual records, Bloc antifasciste, les Productions de l'impossible, ont permis de mener à bien ce projet.

Mercredi 29 mars 2017 / Chavigny

Taux d'imposition maintenus

Elaborés et préparés durant le Débat d'orientation budgétaire (DOB), par la commission finances l'état de la notification des taux d'imposition et le budget primitif 2017 ont été présentés par Hervé Tillard, le maire, et par Jean-Marie Weiss, adjoint chargé des finances, au conseil municipal réuni le vendredi 24 mars en soirée. Les taux des taxes appliquées aux bases d'imposition sont maintenus : taxe d'habitation, 12,74 %, taxe sur les propriétés bâties TFPB, 15,75 %, taxe sur les propriétés non bâties TFPNB, 39,6 %. Le montant des subventions accordées aux associations, aux écoles, MJC Castors, 66.550 €. Pour le budget 2017, en section « fonctionnement », les dépenses sont égales aux recettes pour 991.927 €. En section « investissement », des propositions nouvelles pour 249.771 €, des reports pour 91.631 €, des reports pour 41.812 € soit des dépenses égales aux recettes pour 383.214 €. Investissements prévus, achats d'un véhicule électrique, travaux de sécurité dans les écoles, réfection du chemin de Châtel. Le conseil entérine l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique, base de calcul des indemnités.

Mercredi 29 mars 2017 / Chavigny

À 82 ans, elle a passé l'hiver sans courant



Pour l'obliger à remplacer son compteur forain, soit 7.500€ d'investissement, Enedis (EDF) a coupé l'électricité à une octogénaire issue de la communauté des gens du voyage depuis le 26 octobre dernier. Indignation générale.

ça y est, le printemps est revenu, Monique va pouvoir rétablir le chauffage... Vous voyez une absurdité à cette phrase ? C'est pourtant bien toute la réalité (effectivement absurde), de la situation qu'a endurée Monique Galmiche depuis le 26 octobre dernier : le courant lui a été brutalement coupé. La laissant à

l'aube de l'hiver, et à 82 ans, démunie dans sa caravane où seul un groupe électrogène au gaz l'alimentait en énergie. Cette situation ubuesque devait durer 5 mois. « Comment, humainement, peut-on en arriver là ? »

Hervé Tillard, maire de Chavigny, se le demande encore. En première ligne sur ce dossier avec l'association Amitiés Tsiganes, il garde une aigreur tenace en bouche à l'égard d'Enedis (EDF), avec qui lui et ses alliés ont bataillé depuis dix mois, dans ce qu'on peut appeler l'affaire des compteurs forains.

M^{me} Galmiche, membre de la communauté des gens du voyage, est installée avec sa famille en mobile home depuis plus de 35 ans à Chavigny, où elle a toujours vécu harmonieusement. Pourvue en électricité par « compteur forain », installation éphémère, souvent appelée à durer. Mais Enedis a récemment lancé une grande campagne de remise aux normes, à ses conditions, avec ses prestataires, à ses tarifs... mais aux frais des intéressés.

Motion contre Enedis

Premier devis proposé : plus de 12.000 €. Une charge insupportable pour le foyer de M^{me} Galmiche. « Qu'on a réussi in fine à ramener à 7.500 €. De l'avis des professionnels indépendants, ça restait totalement abusif », souligne le maire qui voit dans cette remise aux normes générales « surtout une occasion pour Enedis de se faire une marge ». Toutefois, commune, communauté de commune Moselle et Madon, Carsat (caisse de retraite), conseil départemental et centre d'amélioration du logement unissent leurs forces et leurs fonds. Un montage forcément long, trop pour Enedis qui coupe le jus fin octobre dans l'incompréhension générale.

Le 17 décembre, l'argent est avancé par Amitiés Tsiganes mais le dossier continue de s'épaissir sans résultat. « Je n'ai jamais vu ça », s'étrangle Rachelle Berg, l'assistante sociale en charge du dossier. « Le moindre document a posé problème. » Jusqu'à ce que la codecom vote une motion unanime (une rareté !) à l'encontre d'Enedis en janvier. Deux jours plus tard, les choses se débloquaient. Et deux mois plus tard, le compteur était remplacé.

M^{me} Galmiche, tout en gratitude pour l'énergie déployée autour d'elle, se dit heureuse d'avoir survécu à cet hiver glacial, « à quelques grosses crises de colère près... ». Luc Bour, directeur d'Amitiés Tsiganes, espère, lui, « rencontrer un peu plus de compréhension d'Enedis sur les autres cas à traiter dans le département, parfois bien pires encore quant aux sommes réclamées. » Quant au maire, il prévient : « lorsque Enedis va débarquer sur le secteur avec ses compteurs Linky, elle risque d'avoir des surprises. Les gens sont outrés par tant d'inhumanité. »

Lysiane GANOUSSE

Samedi 01 avril 2017 / Neuves-Maisons

Projet de nouveau lotissement : le Haut-de-Pesse vigilant



Les habitants du Haut-de-Pesse souhaitent une participation citoyenne si le projet de nouveau lotissement se concrétise.

Depuis l'annonce du déplacement du collège Callot sur le site de l'ancien INRS, certains riverains ont exprimé leurs craintes quant à l'avenir concernant cet espace une fois le départ du collège.

Lundi en fin d'après-midi, il y avait plusieurs nouveaux habitants à la réunion de quartier du Haut-

de-Pesse, organisée par la municipalité.

Dans les projets de la commune exposés par le maire, c'est le projet de déplacement du collège Jacques-Callot sur le site de l'ancien INRS, qui a mobilisé l'essentiel du débat.

Si tous étaient unanimes, de nombreux riverains ont exprimé leurs craintes quant à l'avenir concernant cet espace une fois le départ du collège effectif.

Jean-Paul Vinchelin a répondu que si ce projet était validé, il faudrait plusieurs années pour le concrétiser et ajoutait que cette zone laissée libre devait être urbanisée. Sur ce dernier point, les riverains ont clairement exprimé leurs doutes quant à l'arrivée de nouveaux logements collectifs dans le quartier.

Après avoir expliqué que la commune n'était plus obligée de réaliser de nouveaux logements sociaux car le quota de 20 % imposé par la loi était atteint. Néanmoins, il a ajouté que cette possibilité n'était pas écartée soulignant que les logements sociaux peuvent concerner plusieurs types de bénéficiaires comme par exemple les personnes âgées. Les riverains ont exprimé qu'ils souhaiteraient être associés à l'élaboration du futur projet, le maire répondant qu'il n'était pas opposé à une participation citoyenne sur ce dossier.

Dimanche 02 avril 2017 / Viterne

Les délibérations des élus

Jeudi soir, le conseil s'est réuni et, grâce au travail fourni par la commission finances, les comptes administratifs 2016 et compte de gestions 2016 ont été votés à l'unanimité.

Le maire, Guy Devaux, a présenté le budget primitif 2017 équilibré : recettes et dépenses de fonctionnement 559.011,17€ ; investissement 178.514,90 €. Approuvé à l'unanimité.

Taxe d'habitation : 11,18 % ; taxe foncier bâti 13,11 % ; taxe foncier non bâti 13,38 %.

Le programme des travaux en forêt 2017 représentera une dépense de 14.110 € HT.

Les élus approuvent l'adhésion de la CCMM au syndicat mixte des transports suburbains de Nancy.

Acceptent, à compter du 3 juillet 2017, le nouveau bail présenté par Orange UPR Nord Est de 1.400 €/an.

Approuvent la participation financière de la commune au Projet adolescence mutualisé au financement des postes d'animateurs et des actions qu'ils conduiront, pour un montant de 4.370€ au titre de l'année 2017.

Dimanche 02 avril 2017 / Messein

Bibliothèque : appel aux bonnes volontés



Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues

Suite à l'invitation lancée par la municipalité, une dizaine de personnes se sont déplacées mardi soir pour tenter de redynamiser ce lieu emblématique de la commune.

Si l'unanimité s'est faite pour reconnaître que le fonctionnement précédent n'est plus envisageable, d'autres pistes ont été abordées comme le maintien d'un fonds de livres avec des thèmes ciblés ; pourquoi pas un café citoyen un samedi matin par mois ; et aussi une salle d'exposition pour peintres

locaux, etc. Des initiatives verront le jour avant l'été et le petit groupe ne demande qu'à accueillir toutes les bonnes volontés.

Rappelons que, le 8 avril prochain, dans ces locaux, de 14 h à 16 h, une animation sera proposée aux enfants sur les différences, sur l'autre, sur l'importance de mieux se connaître.

Partant d'un extrait vidéo, de lecture d'histoires, de bricolage, cette animation se terminera par un goûter.

Mardi 04 avril 2017 / Bainville-sur-Madon

Taxes inchangées

Le conseil s'est prononcé à l'unanimité pour le maintien des taxes locales (10,50 % taxe d'habitation, 11 % foncier bâti et 28 % foncier non-bâti). Les comptes de gestion et administratif ont été approuvés. Ils donnent un résultat de clôture global de 266.402,31€. Le vote du budget 2017 présenté par l'adjoint aux finances est adopté à la majorité (2 abstentions). En fonctionnement il s'équilibre à 751.280€ et celui d'investissement à 384.231€. Le litige avec Ecologia a abouti, après plus de 2 ans de procédure, le tribunal s'est prononcé en faveur de la commune, de ce fait l'argent bloqué en attente du jugement a pu être réintégré dans le budget. Le centre de gestion est mandaté pour lancer un nouvel appel d'offres pour le contrat d'assurance prévoyance du personnel communal qui arrive à échéance. Vote des subventions aux associations : Familles rurales : 1.500€ ; RDV Bainville : 250€ ; Union sportive Viterne Madon : 1.000€.

Mercredi 05 avril 2017 / Chaligny

Un chèque pour les migrants



Un chèque de 1.500 € remis à l'association Arelia par Le Versolid'air.

Samedi matin, à la maison des associations, l'association caritative le Versolid'air a invité les organisateurs du festival Fest15 afin de remettre comme convenu un chèque à l'association Arelia, à destination des migrants accueillis à Neuves-Maisons. Une grande partie de ceux-ci avait d'ailleurs pris beaucoup de plaisir lors des concerts en février. Un acte de solidarité, à l'initiative de Yves-Florent Weiss, président de Versolid'air, qui, avant de passer la parole à Gilles Belloni, directeur d'Arelia, est revenu sur les 15 années d'existence de

l'association et sur les actions qu'elle mène en faveur des plus démunis. Gilles Belloni a rappelé le mot d'ordre de l'association qui figure sur son logo : « la solidarité en action ». Patrice Fontaine, directeur adjoint, en charge plus particulièrement du secteur Moselle-et-Madon, a salué « une association et des actions qui reflètent bien le territoire ». Grâce à ce chèque, un grand rassemblement aura lieu début mai, permettant à tous de consolider les liens tissés entre les réseaux associatifs et les migrants de Calais réorientés sur Nancy, Toul, Lunéville...

Le centre-ville aspire à la tranquillité



Certains habitants ont déploré l'absence de réponses écrites à leurs lettres.

Que les auteurs de troubles soient de Neuves-Maisons ou d'ailleurs, les habitants du centre ville aspirent à plus de tranquillité. « Il ne faut pas régler soi-même les problèmes, il faut avertir la gendarmerie » a conseillé le maire lors de la réunion de quartier lundi. Cette réunion annuelle a accueilli un public plus nombreux que d'habitude. Il a fallu ajouter des bancs. Les tapages nocturnes sont récurrents, ont déploré les habitants, tout comme les actes de vandalisme. Ils sont commis par « une bande de jeunes identifiés » a répondu le maire. Une

nouvelle habitante a dit qu'ils sévissaient aussi dans des maisons inoccupées. Au début réticente, la municipalité va installer des caméras de surveillance. D'autres soucis ont été évoqués : aucun commerçant n'a été contacté au sujet de la rénovation de la rue Caillon. Réponse : « on les contactera quand il y aura quelque chose à discuter ». L'absence de trottoirs sur une partie de la rue Anatole-France provoque des inondations depuis trois ans. Les riverains sont otages d'un litige entre la municipalité et la communauté de communes. « Vous trouvez ça normal ? », réponse : « Une réunion des riverains aura lieu ».

Guy Bernard, président de NM Demain, a rappelé que l'association avait réparé un trou dans la rambarde du pont du Mazot avec une palette pour éviter des accidents.

Le public a appris la construction de 60 pavillons autour de la future piscine.

Vote des budgets

Lors de la dernière séance du conseil municipal, après leur présentation par M. Renaudin, le compte administratif et le compte de gestion ainsi que le résultat d'exploitation pour l'année 2016 ont été adoptés. Le budget primitif pour 2017 a aussi été adopté par les conseillers municipaux.

Les taux des taxes locales pour l'année 2017 sont inchangés (taxe d'habitation : 18,24 %, taxe foncière bâti : 13,08 %, taxe foncière non-bâti : 30,86 %). Après avoir approuvé la gestion des Francas pour l'année 2016, le conseil a décidé de renouveler sa convention de partenariat avec l'association et sa subvention pour 2017. Le centre de gestion de la fonction publique de Meurthe-et-Moselle est chargé de rechercher un nouveau contrat d'assurances, prévoyance et garanties complémentaires pour le personnel communal car le prestataire actuel a annoncé une forte augmentation de ses tarifs en janvier 2018. La décision d'adhérer au nouveau contrat groupe, s'il est favorable, fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Conseil municipal

Le conseil municipal a fixé les taux d'imposition de 2017 : taxe d'habitation 12,25 % contre 12,09 % en 2016 ; foncier bâti 13,96 % contre 13,78 % en 2016 ; foncier non bâti, 35,24 % contre 34,78 % en 2016.

Cette augmentation représente au total une moyenne de 10 € par foyer.

Le budget primitif 2017 est adopté. Cette année les projets d'investissement sont les travaux de réhabilitation du foyer socioculturel, réfection des voies, la sécurisation et le renforcement de la cohésion sociale.

Les élus ont attribué les subventions aux associations : 19 associations à Flavigny ; 3 n'ont pas faits de demande ; 8.970 € ont été attribués pour les 16 demandes.

Le conseil donne son accord pour la passation d'un bail agricole pour maraîchage au lieu-dit « le Patis de Belleville » à Pierre Luxembourg. Durée 9 ans et le prix est de 105,52 €/ha.

Les élus votent (2 abstentions) la convention avec la CCMM pour les ados mutualisés.

Il approuve la participation de la commune, donne son accord sur la participation financière, confirme la présence de l' élu référent jeunesse au comité de pilotage. Ils précisent qu'un bilan sera établi fin 2017.

Il approuve le complément de subvention pour la vidéo protection des bâtiments et espaces publics (aide financière demandée auprès du député de la 4e circonscription de Meurthe-et-Moselle au titre de la réserve parlementaire.)

Subventions communales

Lors du vote du budget primitif, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité l'état des subventions accordées pour l'année 2017 aux organismes et associations :

46.700 € à la MJC des Castors (ex-accueil périscolaire) ; 6.500 € au CCAS ; 5.400 € au COS du personnel communal ; 4.755 € à la coopérative scolaire de l'école élémentaire ; 2.930 € à la coopérative de l'école maternelle ; 850 € pour la classe verte à Sion prévue en mai par l'école élémentaire.

2.500 € au comité des fêtes ; 1.500 € au foyer rural ; 500 € à l'Association sportive ; 400 € aux Resto du Cœur ; 155 € à l'AMC de Chavigny ; 155 € au Secours catholique ; 155 € au Secours populaire.

250 € à l'Harmonie municipale de Chaligny ; 100 € à la chorale du Val de Fer ; 51 € aux donateurs de sang ; 50 € au DDEN de Meurthe-et-Moselle ; 50 € à l'ADMR « Les Mirabelliers ».

Circulation au Val-de-Fer en questions



Jean-Paul Vinchelin répond aux questions des habitants du quartier.

Les habitants du quartier ont rencontré le maire. Ils s'inquiètent du nouveau flot de circulation engendré avec la réalisation de nouveaux lotissements, à la place du collège Jacques-Callot, entre autres.

Les habitants du quartier du Val-de-Fer s'inquiètent. En raison de la réalisation de nouveaux lotissements en lieu et place du collège Callot et celui programmé au Haut-des-Vaches, la circulation sera plus importante. « Avez-vous pensé lorsque tout le

monde déboulera de là ? »

Lors de la réunion de quartier, le maire n'a pas encore évoqué un nouveau plan de circulation, notant que le lotissement du Haut-des-Vaches, dont on ne connaît toujours pas le nombre de logements (350 ?), ne sera pas réalisé avant 12 ans.

Un autre habitant s'inquiète de la diminution des médecins, des dentistes et autres spécialistes dans le secteur. Et le maire de répondre : « Nous avons une maison médicale. Et l'hôpital public est à moins dix minutes ! »

Le public a par ailleurs appris qu'il existait « des complications de partenariat avec la communauté de communes » parfois au détriment des services publics.

Guy Bernard a évoqué les soucis de M^{me} Thiery, victime d'inondations dans sa maison, à côté de l'école de Bure depuis cinq ans. En 2012, des malfaçons se sont produites dans l'étanchéité du mur de soutènement donnant sur sa maison. D'où des interventions d'assureurs, d'experts et même du tribunal administratif conclues par un accord sur le versement d'une somme de 26.760 € pour indemniser M^{me} Thiery. « Les travaux dans sa propriété devraient commencer au début de l'été » a annoncé le directeur de cabinet du maire.

La fête du Fer aura lieu les 1^{er} et 2 juillet autour du Züblin.

Les taux des taxes inchangés

Mardi 4 avril, lors du dernier conseil municipal réuni sous la présidence de Filipe Pinho, maire, les élus ont pris dix-sept délibérations.

Taxes

Le maintien des 3 taxes locales (14,95 % taxe d'habitation, 17,37 % foncier bâti, 64,19 % foncier non bâti) est voté à l'unanimité.

Comptes

Les comptes de gestion et administratif 2016 ont été approuvés. Le vote du budget 2017 est adopté à l'unanimité. En fonctionnement, il s'équilibre à 2.178.306 € et, en investissement, à 589.112 €.

Entretien des écoles

Des subventions ont été votées dont 3.038 € pour l'entretien des espaces verts des écoles.

Sivu d'aménagement urbain

Deux délégués au Sivu d'aménagement urbain Chaligny/Neuves-Maisons ont été désignés ; M^{mes} Maucotel et Wazylezuck sont élues à l'unanimité.

Projet adolescence

Le maire est autorisé à signer tout document afférent à la participation de la commune à hauteur de 17.581 €.

Parking Filoche

Les élus ont voté à l'unanimité pour un montant estimatif HT de 180 000 €, sa participation financière pour la réalisation d'un parking à la Filoche.

Questions diverses

Adhésion de la CCMM au SMTSN (transports suburbains), approuvée à l'unanimité. Le nouveau circuit de randonnée, tracé approuvé et balisage autorisé en 2017. Demande de subvention - fonds des amendes de police, réalisation des travaux entre la sortie du village et la vierge approuvée.
